



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 9 juin 2026

Nombre de délégués

En exercice : **21**

Présents : **19**

Excusés : **2**

Convocation : **26 mai 2026**

Date affichage : **13 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Luc BATON, Etienne CORDIER, Jean-Luc BACLET, Alexandre CROT, Olivier DAMY, Christophe DUGOIS, Jean-Pierre GROS, Guy MALFATTI, Yves MATHIEU, Michaël PERES, Eric PERTUS, Mathieu VADANT et Mesdames Joëlle MELET, Catherine NONNOTTE, Annie PERNOUX, Patricia SERMIER.

Etaient excusés / absents : Messieurs Gilles CHAFFANGE, Thierry GAUTHRAY-GUYENET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier MEUGIN.

Délibération n° 09062026-3bs

OBJET : Convention d'adhésion au service de la médecine préventive du CDG 39

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 19 mai 2026, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Le Président **PROPOSE** au Bureau Syndical :

- **D'ADHERER** au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura à compter du 1er janvier 2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** :

- ✓ **L'ADHERESION** au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura à compter du 1er janvier 2027 ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 039-253900633-20260609-09062026_3BS-DE



Fait à Brevans, le 9 juin 2026

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53

e-mail : contact@sictomdole.fr – Site : www.sictomdole.org